



Commune de Saint-Léger
Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER | 063 23 92 94
contact@saint-leger.be | www.saint-leger.be | BE59 0910 0051 3826

PUBLICATION

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le règlement voté par le Conseil communal en date du 29 mars 2023 et approuvé par les autorités de tutelle le 12 avril 2023 : Délibération générale pour l'application des nouvelles dispositions de la Loi du 20 novembre 2022 (M.N. 30-11-2022) portant sur des dispositions fiscales et financières diverses, et notamment le délai de réclamation en matière de taxes communales ;

La Bourgmestre f.f.,

Porte à la connaissance de la population que le texte du règlement ci-avant peut être consulté à l'Administration communale :

- les lundis, mercredis et jeudis : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00,
- les mardis et vendredis : de 13h00 à 16h00.

Fait à Saint-Léger, le 18 avril 2023.

**La Directrice générale,
C. ALAIME**



**La Bourgmestre f.f.,
M. JACOB**